

LOUVAIN-LA-NEUVE

« Il faut une piscine olympique en Wallonie, à Louvain-la-Neuve »

Le député wallon Olivier Maroy a défendu le projet de piscine olympique de Louvain-la-Neuve au Parlement. Le ministre ne s'est pas engagé.

● **Arnaud HUPPERTZ**

« *Il n'y a plus de piscine olympique homologuée en Wallonie. Résultat des courses, c'est en Flandre que se déroulent les grandes compétitions de natation. On peut difficilement trouver cela acceptable* », tonne le député wallon Olivier Maroy (MR).

Celui-ci s'exprimait au Parlement wallon pour défendre le projet porté par la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et l'UCL de construire une nouvelle piscine – olympique – à Louvain-la-Neuve plutôt que de rénover les bassins existants. « *Ils ne répondent plus aux normes. Les fuites sont fréquentes. Les faux plafonds risquent de s'effondrer. En cas de grosses averses, il pleut même dans les bassins.* »

Bref, Olivier Maroy avait l'intention de savoir quel accueil le mi-

nistre Pierre-Yves Dermagne (PS) réserverait aux projets néolouvainistes.

Projets au pluriel, car la Ville a rentré deux projets dans le cadre du Plan Piscines.

Le premier envisage la rénovation des deux bassins (25 x 15 mètres) existants, pour un coût d'un peu plus de 10 millions. Le second, un rien plus coûteux, consiste en la construction d'une nouvelle piscine olympique (50 x 25 mètres). Cela coûterait pratiquement 13 millions. Or, le Plan Piscines ne prévoit de subsidier des nouvelles piscines que si cela coûte moins cher que de rénover la piscine existante.

Mais, malgré le surcoût, « *l'option de la piscine olympique s'est rapidement imposée aux yeux de tous*, affirme Olivier Maroy. *Et ce, pour de très bonnes raisons : pas de fermeture, on évite ainsi le coût d'une piscine provisoire évalué à 1 million par an ; amélioration des problèmes de mobilité et de parking ; durée des travaux moins longue ; une offre plus large d'activités sportives, une attractivité évidente en termes de compétition sportive ; une meilleure efficacité énergétique et une meilleure rentabilité économique.* »

Ne pas oublier le coût de la piscine provisoire

S'il espérait un engagement franc du ministre, le député Maroy aura été déçu. « *À ce stade, une réponse définitive quant à la seule piscine de Louvain-la-Neuve, quand bien même son état nécessite une intervention rapide, apparaît pour l'instant prématurée* », a prévenu Pierre-Yves Dermagne.

Concernant le surcoût d'une nouvelle piscine, le ministre prévient toutefois : « *S'agissant de nouvelles piscines, je rappelle que le Plan Piscines autorise la construction de nouvelles piscines, sous conditions. Sont en effet éligibles les travaux de reconstruction d'une infrastructure existante dont l'état de vétusté est tel que la rénovation est impossible ou aussi coûteuse que la démolition et la reconstruction.* »

Mais, réplique Olivier Maroy, il faut prendre tous les coûts en compte : « *Il y a beaucoup d'avantages à construire une nouvelle piscine olympique pour un coût légèrement supérieur. Je crois que si on intègre des coûts d'une piscine provisoire pendant la durée des travaux de la rénovation, on arriverait plus ou moins aux mêmes montants pour une rénovation que pour une reconstruction.* » ■

Cinquante-six dossiers pour 110 millions

« *Cinquante-six dossiers ont été rentrés à mon administration dans le cadre du Plan Piscines*, rapporte le ministre Pierre-Yves Dermagne. *Ces candidatures nécessitent naturellement une analyse approfondie. Il m'est dès*

lors impossible de déterminer à ce stade si l'enveloppe globale sera suffisante. Je peux néanmoins vous dire que si tous les dossiers rentrés étaient complets et répondraient aux critères définis,

l'enveloppe globale serait entièrement consommée. »

Un budget de 110 millions est consacré au Plan Piscines : 50 % sous forme de subsides et 50 % sous forme de prêts à taux zéro.